

Code de conduite des partenaires commerciaux de Samsara

Mis à jour en juin 2024





Table des matières

Introduction

01 Engagement envers l'éthique et la conformité

02 Lois et éthique

03 Entités gouvernementales d'État, locales et éducatives (SLED)

04 Vie privée, confidentialité et protection des données

05 Travail, emploi et droits de la personne

06 Diversité et inclusion

07 Santé et sécurité

08 Environnement

09 Sélection des partenaires commerciaux et sous-traitance

10 Formation et application

11 Aucune création de droits de tiers

12 Questions et signalement

Introduction

Samsara s'engage à agir conformément à notre mission et à nos principes culturels. Nous sommes convaincus que respecter les normes éthiques les plus élevées n'est pas seulement la bonne chose à faire, mais aussi que c'est un facteur clé pour assurer une réussite durable. Samsara attache une grande importance à ses relations avec ses partenaires commerciaux, ses fournisseurs et ses vendeurs. En tant que fournisseur de services de confiance, vous jouez un rôle essentiel dans le respect de nos engagements envers nos clients, nos employés et nos communautés.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils partagent le même engagement envers ces normes éthiques élevées. Le présent Code de conduite des partenaires commerciaux (ci-après « Code ») définit les attentes de Samsara envers ses partenaires commerciaux, fournisseurs, consultants et prestataires de services, ainsi que leurs filiales, sociétés affiliées, sous-traitants et fournisseurs de niveau supérieur (ci-après « Partenaires commerciaux »). Ce Code stipule que ces derniers doivent (i) soutenir et contribuer à la mission de Samsara, qui consiste à améliorer la sécurité, l'efficacité et la durabilité des opérations au service de notre économie, et (ii) adhérer aux valeurs fondamentales de Samsara : l'impact client, la collaboration en équipe, l'amélioration continue et une vision orientée sur le long terme.

Samsara peut demander aux partenaires commerciaux de réaliser une auto-évaluation de leur conformité à ce Code. La conformité des partenaires commerciaux à ce Code peut être soumise à un audit par Samsara, et Samsara peut décider de prendre des mesures appropriées lorsque les partenaires commerciaux ne respectent plus la lettre et/ou l'esprit de ce Code. Si au cours de notre relation commerciale, il survient une situation pouvant affecter votre capacité à fournir un service conforme à nos valeurs culturelles ou à ce Code, veuillez contacter bpcodeofconduct@samsara.com. Le non-respect des principes et des normes décrits dans ce Code peut conduire Samsara à mettre fin à votre relation ou à votre contrat avec nous.





01

Engagement envers l'éthique et la conformité

Samsara opère en stricte conformité avec les lois, règles et réglementations en vigueur, quels que soient le type de service fourni ou le lieu de son exécution. Afin de garantir la conformité, nous avons mis en place un programme solide d'éthique et de conformité, dont le fondement est notre Code de conduite interne. Tous les employés sont tenus, comme condition d'emploi, de marquer leur adhésion à notre Code de conduite interne ainsi qu'aux autres politiques de l'entreprise.

Le présent Code doit être interprété en complément des lois applicables et des accords contractuels pertinents. Les partenaires commerciaux sont tenus de respecter toutes les lois, réglementations et normes industrielles en vigueur dans les régions où ils opèrent. Ils doivent également se conformer aux conventions des [Nations Unies applicables](#), protéger et préserver la confidentialité des informations et des données personnelles, et faire preuve de prudence avant de les partager. De plus, tous les partenaires commerciaux doivent garantir le respect des droits de propriété intellectuelle de Samsara et des tiers.

Si la conformité à ce Code entraîne une violation de la loi ou d'une réglementation en vigueur, les partenaires commerciaux doivent prioritairement se conformer à la législation ou à la réglementation applicable. En cas de conflit entre le Code et un accord de partenariat commercial, l'accord de partenariat commercial prévaut.

02

Lois et éthique

Chez Samsara, nous nous engageons à respecter les plus hautes normes d'éthique, de conformité, d'honnêteté et d'intégrité, et à développer des relations commerciales fondées sur la confiance, la transparence et la responsabilité partagée. Les partenaires commerciaux doivent mettre en place un programme de gouvernance d'entreprise adéquat, garantissant qu'ils adhèrent aux mêmes valeurs dans leurs activités commerciales, notamment par :

- **Cadeaux et intégrité commerciale** - Cela inclut le respect de la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger, de la législation britannique anti-corruption et d'autres lois anti-corruption, l'évitement des conflits d'intérêts (perçus), ainsi que la mise en place de pratiques de tenue de registres et de divulgation précises et complètes. Il s'agit également de mener des activités commerciales de manière loyale et éthique vis-à-vis des opérations de Samsara, de protéger la réputation de Samsara ainsi que les biens qui lui sont confiés. Les partenaires commerciaux doivent disposer de politiques interdisant l'offre et l'acceptation de cadeaux (tels que l'argent ou des équivalents monétaires, y compris les divertissements, les cartes-cadeaux, les réductions sur les produits et les activités non commerciales), et mettre en place un processus pour enquêter et signaler toute violation de ces politiques et y répondre.
- **Protection de la propriété intellectuelle** - Les partenaires commerciaux doivent garantir le respect des droits de propriété intellectuelle et assurer la protection des informations des clients. Ils doivent également gérer la technologie et le savoir-faire de manière à préserver ces droits et à en prévenir toute atteinte.
- **Protection des lanceurs d'alerte et plaintes anonymes** - Les partenaires commerciaux doivent mettre en place un mécanisme efficace permettant aux travailleurs de signaler leurs préoccupations tout en favorisant un dialogue ouvert entre la direction et les employés. Ils doivent également prévenir et traiter toute forme de représailles à l'encontre des employés ayant exprimé ou signalé des préoccupations de bonne foi. De plus, des procédures doivent être instaurées pour enquêter rapidement et en profondeur sur ces signalements, dans le respect des lois en vigueur.
- **Responsabilité de la chaîne d'approvisionnement** - Les partenaires commerciaux doivent collaborer avec leurs propres partenaires pour promouvoir une conduite commerciale alignée sur ce Code et veiller à ce que leurs sous-traitants et agents respectent les normes et pratiques établies dans ce document.
- **Délits d'initiés** - En tant que partenaire commercial, vous pourriez avoir accès à des informations confidentielles non divulguées au public (et qui pourraient rester non divulguées). Ces informations pourraient avoir un impact sur notre évaluation, sur le cours de nos actions ou sur celui d'autres entreprises. Nos normes éthiques, tout comme la loi, interdisent strictement toute utilisation de ces informations à des fins personnelles. Cela s'applique non seulement à vous et à vos employés directement, mais aussi à votre famille, à vos amis ou à d'autres personnes susceptible de prendre des décisions d'investissement basées sur ces données. Si vous avez accès à de telles informations, vous êtes tenu de les garder strictement confidentielles et de les traiter avec un soin et une discrétion exemplaires.
- **Conformité aux lois sur les infractions pénales des entreprises** - Cela inclut le respect de la loi britannique sur les délits financiers et d'autres législations sur l'évasion fiscale, ainsi que l'assurance que vos employés, agents et partenaires commerciaux adhèrent strictement à ces lois.



03

Entités gouvernementales de l'État, des administrations locales et de l'éducation (SLED)

Les entités gouvernementales accordent leur confiance à Samsara pour la protection de leurs informations sensibles. Même si nous faisons preuve de la plus grande intégrité envers tous nos clients, travailler avec le gouvernement implique souvent des responsabilités supplémentaires qui peuvent également vous être transmises en tant que partenaire commercial de confiance. Lorsque vous fournissez des services au nom de Samsara aux gouvernements fédéral, provinciaux ou locaux, vous pouvez être soumis à des exigences particulières liées aux salaires, aux horaires de travail, aux conditions de travail, à la tarification, aux cadeaux, aux activités de lobbying, aux conflits d'intérêts ou à la gestion appropriée des informations. Des exigences opérationnelles spécifiques ou des restrictions concernant les personnes habilitées ou autorisées à fournir des services peuvent également s'appliquer. Il est de votre responsabilité de comprendre et de respecter les obligations de conformité liés à la prestation de services au gouvernement, qu'ils s'appliquent à vous directement en vertu de la loi ou par le biais de votre contrat avec Samsara.

04

Vie privée, confidentialité et protection des données

Samsara adhère aux normes les plus élevées en matière de sécurité et de protection des données et investit continuellement dans son infrastructure et ses processus pour offrir à ses clients les solutions les plus sécurisées de l'industrie, comme détaillé sur notre [page Engagement à protéger la confidentialité des clients](#). Nous valorisons la transparence dans nos pratiques de sécurité en matière de confidentialité. Le programme de sécurité de classe mondiale de Samsara repose sur le principe de la défense en profondeur, garantissant la protection de notre entreprise et des données de nos clients à différents niveaux.

Lorsque vous manipulez des informations en notre nom, qu'elles concernent nos employés ou nos clients, nous attendons de vous que vous les gardiez confidentielles, que vous les utilisiez uniquement aux fins autorisées et que vous appliquiez les standards les plus élevés en matière de protection des données.

Dans le cadre de cet engagement, vous pourriez être tenu de mettre en place et de justifier des mesures de contrôle efficaces, qu'elles soient physiques, techniques ou administratives, afin de garantir la confidentialité et la sécurité des données que vous traitez. En fonction des services que vous fournissez et des informations que vous traitez en notre nom, vous pourriez également être tenu de mettre en place des mesures de protection supplémentaires adaptées.

05

Main-d'œuvre, emploi et droits de la personne

Samsara s'engage à protéger les droits du travail, de l'emploi et de l'homme, comme le stipule notamment sa [Déclaration sur l'esclavage moderne](#). Samsara respecte les normes établies par les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ainsi que par la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (DUDH), et attend de ses partenaires commerciaux qu'ils se conforment également à ces normes.

Les partenaires commerciaux doivent agir conformément aux principes directeurs suivants :

- **L'absence de discrimination, de harcèlement et/ou d'abus** - que ce soit au sein de leur propre entreprise ou dans leurs interactions avec des tiers, y compris les employés de Samsara. Samsara encourage et exige de ses partenaires commerciaux qu'ils favorisent l'égalité des chances en matière d'emploi pour tous, sans recourir à la discrimination, au harcèlement, aux abus, aux châtiments corporels ou à tout traitement inhumain, conformément aux lois et règlements en vigueur.
- **Liberté de choix en matière d'emploi** - Samsara exige de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent toutes les réglementations en vigueur relatives à la lutte contre l'esclavage moderne. Samsara rejette fermement le travail forcé, involontaire ou toute forme de traite des êtres humains.
- **Interdiction du travail des mineurs et protections pour les jeunes travailleurs et étudiants** - Samsara interdit strictement le recours au travail des enfants. Les partenaires commerciaux doivent s'assurer d'employer uniquement des travailleurs ayant atteint l'âge légal requis dans le pays où le travail est réalisé.
- **Respect des lois sur les salaires et le temps de travail** - Samsara exige de tous ses partenaires commerciaux qu'ils garantissent à leurs employés un salaire décent, leur permettant de bénéficier de conditions de vie dignes. Les travailleurs ne doivent pas dépasser le nombre d'heures de travail maximum fixé par les lois et réglementations locales. Les heures supplémentaires doivent être volontaires et rémunérées équitablement, en conformité avec la législation en vigueur.
- **Droit à la liberté d'association et à la négociation collective** - Les partenaires commerciaux doivent garantir aux travailleurs la liberté d'exercer leurs droits légaux, notamment celui de s'associer à d'autres, de former ou de rejoindre (ou de choisir de ne pas rejoindre) des organisations de leur choix, et de négocier collectivement, sans ingérence, discrimination, représailles ni harcèlement. Aucun travailleur ne doit être pénalisé, harcelé ou intimidé pour avoir exercé de manière pacifique son droit de former, de rejoindre ou de s'abstenir de rejoindre de telles organisations légales.
- **Agissez avec respect et dignité envers chacun** - Cela implique de s'engager aux côtés de Samsara pour placer la sécurité, le bien-être et la dignité de toutes les personnes au cœur des priorités, en reconnaissant les talents et le travail acharné qui contribuent à la qualité exceptionnelle des produits et services que nous offrons.

Samsara s'engage à ne pas soutenir ni collaborer sciemment avec des partenaires commerciaux impliqués dans des activités allant à l'encontre de la lettre ou de l'esprit des principes énoncés ci-dessus. Des procédures adéquates doivent être instaurées au sein de l'entreprise du partenaire commercial et appliquées pour gérer toute infraction aux principes et normes mentionnés ci-dessus.



06

Diversité et inclusion

Samsara s'engage à promouvoir un cadre de travail diversifié, équitable et inclusif, et les actions que nous comptons entreprendre à cet égard sont détaillées sur la [page Web dédiée](#) à la diversité de Samsara. Les partenaires commerciaux doivent s'aligner sur cet engagement.

Samsara exige également de ses partenaires commerciaux qu'ils évitent toute forme de discrimination lors de la sélection, de l'embauche ou dans leurs pratiques d'emploi, notamment en raison de la race, de la couleur, de l'âge, du sexe, du genre, de l'identité de genre, de l'expression de genre, de l'orientation sexuelle, de l'état civil, de l'ethnicité, de l'origine nationale, de la caste, du handicap, des informations génétiques, de l'état de santé, de la grossesse, de la religion, de l'affiliation politique, de l'appartenance syndicale, du statut de vétéran ou de l'apparence physique. De plus, Samsara attend de ses partenaires commerciaux qu'ils fassent preuve d'un engagement clair à identifier, évaluer et promouvoir une culture de diversité, d'égalité et d'inclusion dans tous les aspects de la gestion du lieu de travail.

07

Santé et sécurité

L'un des principes fondamentaux de Samsara est de renforcer la sécurité des opérations qui soutiennent notre économie. Les partenaires commerciaux doivent agir conformément aux principes directeurs suivants :

- **Respecter et gérer la santé et la sécurité au travail** - Tous les partenaires commerciaux doivent offrir et maintenir un environnement de travail sûr et intégrer des politiques de santé et de sécurité fiables pour mener leurs activités. Leurs locaux et installations doivent respecter les exigences légales et réglementaires en vigueur, y compris l'obtention de tous les permis, approbations, autorisations et certifications nécessaires.
- **Préparez-vous aux situations d'urgence** - Les partenaires commerciaux doivent s'assurer que leurs bureaux et installations d'usine disposent d'un plan d'intervention d'urgence approprié.
- **Gestion des incidents** - Les partenaires commerciaux doivent disposer d'un système permettant aux travailleurs de signaler les incidents de santé et de sécurité ainsi que les quasi-accidents, et un mécanisme pour enquêter, suivre et gérer ces signalements. Les partenaires commerciaux doivent mettre en œuvre des plans d'action correctifs pour atténuer les risques, fournir les soins médicaux nécessaires et faciliter le retour au travail des employés.





08

Environnement

L'une des valeurs fondamentales de Samsara est de construire pour le long terme, et la durabilité en est un élément clé. Comme détaillé sur la [page Web dédiée à la durabilité](#) de Samsara, Samsara s'engage à créer des produits de premier ordre qui aident ses clients à réduire leur empreinte environnementale, et poursuit le même objectif pour ses propres pratiques commerciales. Les partenaires commerciaux doivent mettre en œuvre des normes appropriées pour protéger l'environnement et agir conformément aux principes directeurs suivants :

- **Conformité aux normes, réglementations et lois environnementales applicables** - Les partenaires commerciaux doivent être conscients et respecter les lois pertinentes pour leurs activités tout au long du cycle d'approvisionnement et de production : approvisionnement en matériaux - fabrication - logistique - élimination. Cela inclut l'obtention de tous les permis nécessaires et le respect de toutes les exigences en matière de rapports.
- **Atténuation et gestion des déchets** - Les partenaires commerciaux sont tenus de traiter les déchets de manière responsable et de maintenir des processus de gestion des déchets dangereux et non dangereux distincts.
- **Utilisation efficace des ressources** - Les partenaires commerciaux doivent évaluer leurs risques climatiques, minimiser leur impact environnemental et adopter des politiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ils sont également encouragés à mettre en place des processus actifs pour réduire, réutiliser et recycler les matériaux tout au long de leurs cycles de production et de service.
- **Approvisionnement responsable en matériaux** - Les partenaires commerciaux doivent adopter des politiques visant à garantir, dans la mesure du raisonnable, que les matériaux utilisés pour la fabrication des produits Samsara ne soutiennent ni directement ni indirectement des groupes armés ou d'autres activités illégales ou préjudiciables. Ces politiques doivent également respecter le règlement de l'UE sur les minéraux de conflit ainsi que l'article 1502 de la loi Dodd-Frank, dans sa version modifiée.

09

Sélection de partenaires commerciaux et sous-traitance

Les processus d'évaluation et de sélection des partenaires commerciaux intègrent une analyse approfondie de leurs pratiques commerciales et de leurs valeurs d'entreprise, notamment à travers les évaluations suivantes :

- **Analyse des activités du partenaire commercial** - Évaluation des produits et services les plus adaptés à nos besoins.
- **Revue commerciale** – Meilleure valeur par rapport aux dépenses.
- **Revue de sécurité** – Analyse de l'architecture de sécurité.
- **Révision juridique** – Examen des termes et conditions.
- **Revue financière** – Évaluation de la valeur économique et des sources de financement.

Dans certains cas, Samsara peut solliciter la participation de partenaires commerciaux à un processus d'appel d'offres concurrentiel. Samsara s'attend à ce que ses partenaires commerciaux acceptent sa documentation contractuelle standard. Toutefois, Samsara se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'adopter partiellement ou intégralement les accords proposés par certains partenaires commerciaux.

Si votre contrat avec Samsara vous autorise à confier certaines tâches à des sous-traitants, il vous incombe (et vous pouvez être légalement ou contractuellement tenu) de leur appliquer un niveau équivalent de diligence raisonnable. Vous devez également leur transmettre toutes les obligations légales et contractuelles pertinentes, y compris les dispositions spécifiques requises pour la prestation de services à des contractants gouvernementaux, telles que la conformité à la section 889 de la Loi d'autorisation de la défense nationale de 2019. Vous êtes par conséquent chargé de superviser et d'assurer la conformité, par vos sous-traitants, des obligations qui leur ont été transmises.





10

Formation et mise en application

Nos partenaires commerciaux doivent aborder les domaines ci-dessus par des programmes qui dépassent les simples mots sur une page. Ces programmes doivent former efficacement leurs employés aux exigences pertinentes et garantir l'application rigoureuse de leurs politiques et procédures grâce à une supervision attentive.

11

Aucune création de droits de tiers

Ce Code ne confère aucun droit nouveau ou supplémentaire aux tiers (ou à leurs bénéficiaires), y compris les employés des partenaires commerciaux. Le présent Code vient en complément des droits et obligations contractuels existants entre Samsara et le Partenaire Commercial, sans les remplacer.





12

Questions et signalement

Si vous avez des questions concernant ce Code, veuillez contacter bpcodeofconduct@samsara.com. Si vous pensez qu'un partenaire commercial a enfreint ce Code ou son esprit, vous pouvez soumettre un rapport de manière anonyme à Samsara via [ligne d'assistance pour lanceurs d'alerte](#).



Apporter des changements significatifs en matière de sécurité, de durabilité et au-delà avec nos clients est au cœur de notre mission. Comment pouvons-nous soutenir vos objectifs?

[SAMSARA.COM](https://www.samsara.com)

